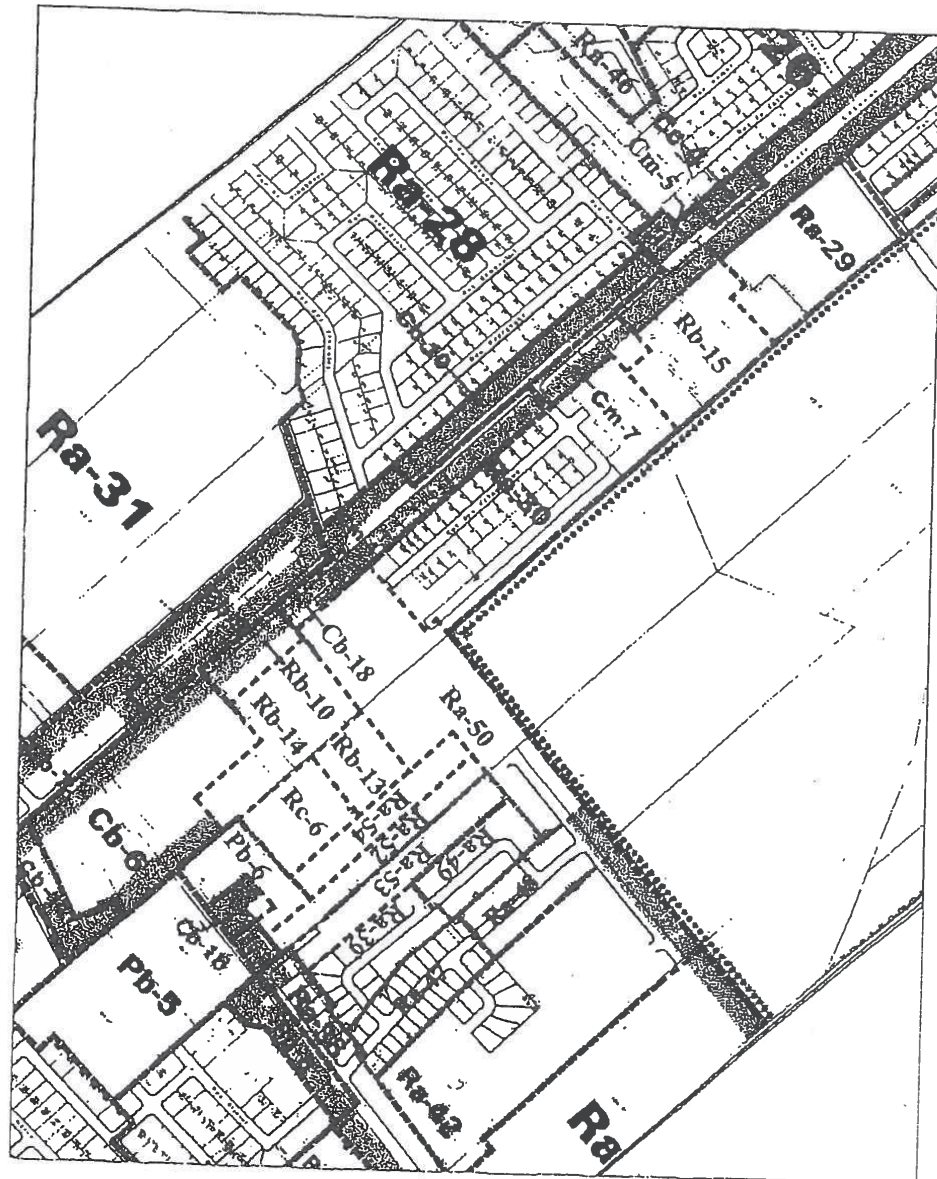




NOTES

[illegible]

NOTES

Usage autorisé	Zone							
	Rb-13							
10 HABITATIONS								
11 Unifamiliale								
12 Bifamiliale								
13 Trifamiliale								
14 Multifamiliale	6-8							
15 Habitation collective								
16 Maison mobile								
20 COMMERCES								
21 Dépanneur								
22 Alimentation								
23 Consommation locale et rég.								
24 Centre commerciale								
25 Meubles et mobiliers								
26 Quincaillerie								
27 Hydrocarbures								
28 Vente de véhicules								
29 Marchandises d'occasion								
30 SERVICES								
31 Personnels								
32 Professionnels								
33 Financiers								
34 D'affaires et consultation								
35 Restauration								
36 Dégât de boisson								
37 Hôtellerie								
38 Techniques et réparation								
39 Réparation automobile								
40 INSTITUTIONS								
41 Administration publique								
42 Act. rel. soc. politique								
43 Services de santé								
44 Éducation								
45 Transport								
46 Utilité publique	B							
50 COMMERCE AVEC CONTRAINTES								
51 Commerces de gros								
52 Combustibles et chimiques								
53 Transport et entreposage								
54 Services reliés à la constr.								
55 Récupération								
60 INDUSTRIES								
61 Aliments et boissons								
62 Caoutchouc, plastique, cuir								
63 Textile								
64 Bois								
65 Métaux								
66 Machine et transport								
67 Minéraux non métalliques								
68 Chimiques								
69 Manufacturières								
70 PARCS ET ESPACES VERTS								
71 Municipal	•							
72 Régional								
80 RÉCRÉATION								
81 Récréation intérieure								
82 Récréation extérieure								
90 RESSOURCES PRIMAIRES								
91 Culture générale								
92 Élevage								
93 Sylviculture								
94 Commerce et ind. agricole								
95 Extraction								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS								
NOTES								

NOTES

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

NO. D'ARTICLE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE		Zone									
6 NORMES D'OCCUPATION DES BÂTIMENTS											
6.2.2	Nombre de logements dans les bâtiments mixtes										
6.3	Logement additionnel au sous-sol										
6.6	Usage complémentaire de type professionnel	•									
6.7	Usage complémentaire de type Gîte touristique										
7 NORMES D'IMPLANTATION (BÂTIMENT PRINCIPAL)											
7.2	Marge de recul avant (m) min./max.	7,5/10									
7.3	Marge de recul arrière (m)	A									
7.4	Marge de recul latérale (m)	A									
8 NORMES D'ÉDIFICATION (BÂTIMENT PRINCIPAL)											
8.1	Coefficient d'occupation du sol min./max.	0 / 0,6									
8.4.1	Façade avant minimale (m)	C									
8.5	Aire d'agrément minimale %	B									
8.6	Hauteur minimale (m)/(étage)	6,3 / 2									
8.7	Hauteur maximale (m)/(étage)	11/3									
11 NORMES SPÉC. AUX CONSTR. ET USAGES TEMP.											
11.7	Calé-terrasse										
13 NORMES D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN											
13.3.1	Plantation d'arbres	•									
13.3.3	Abattage d'arbres										
14 ENTRÉES CHARRETIÈRES ET AIRES DE STAT.											
14.2.3.4	Emplacement des aires de stat. autre que résidentiel										
15 NORMES D'AFFICHAGE											
15.5.1	Enseigne promotionnelle										
15.6.3	Enseigne sur auvent ou à plat										
15.6.4	Enseigne projective										
15.6.5	Enseigne sur structure indépendante										
15.7	Nombre d'enseignes										
15.8	Éclairage										
16 NORMES D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR											
16.1	Dispositions générales										
16.2	Hauteur										
19 RISQUES D'INONDATION											
19.1	Zone touchée										
23 ENSEMBLE IMMOBILIER											
23.1	Dispositions générales										
24 NORMES PARTICULIÈRES											
24.2	Écran tampon										
AMENDEMENTS											

[illegible]

[illegible]

